



Insect b

Fiche technique

Insecticide polyvalent

Insecticide polyvalent, sans odeur, permettant d'éliminer à la fois les insectes rampants (blattes, cafards, araignées, punaises, fourmis, acariens ...) et les insectes volants (moustiques, mouches, frelons, guêpes, puces ...). S'utilise à l'intérieur des maisons : couloirs, placards ... mais aussi dans les jardins. Présente à la fois un effet choc et rémanent. N'agresse pas les supports traités.

Mode d'emploi

Bien agiter avant emploi.
Vaporiser sur les lieux de passage des insectes : canalisations, orifices, plinthes ...
Pour le traitement des moquettes, laisser agir pendant 3 ou 4 heures, puis appliquer un shampooing par la méthode injection-extraction.

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5L, carton de 12 pulvérisateurs de 750 ml.
- Consommation : 1 litre permet de traiter 54 m².

Données techniques

- Aspect : liquide fluide

Précautions

Eviter les projections oculaires et le contact prolongé avec l'épiderme. Ne pas ingérer. Port de masque respiratoire (de type A2P3) et de lunettes lors de l'utilisation dans un local clos. Ne pas rejeter à l'égout. Ne pas traiter les nids de guêpes et de frelons.

Sécurité selon FDS

Peut produire une réaction allergique.
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1.

Produit biocide TP 18

Substances actives biocides :
D-TRANS-TÉTRAMÉTHRINE CAS : 1166-46-7, 0.05 % (0.47 g/L) - PIPERONYL BUTOXIDE CAS : 51-03-6, 0.45 % (4.48 g/L) - PERMETHRINE (ISO) CAS : 52645-53-1, 0.42 % (4.17 g/L).

Date limite d'utilisation optimale :

24 mois à compter de la date indiquée dans le numéro de lot présent sur l'emballage.

L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.
Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.
Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical.

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.
Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

05-03-2018 Ind. 8 ■

SANS VLER*

